

Suivi des actions en reconnaissance de droits

2017 - ARD

1

ISS - Ville de Cannes

Personne morale visée par l'action :

Ville de Cannes

Jurisdiction initialement saisie:

TA de Nice

Date d'enregistrement :

30/05/2017

Droit revendiqué

Indemnité spécifique de service

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le numéro 1702101 par laquelle le syndicat national indépendant des agents territoriaux (SNIAT) demande au juge de reconnaître les droits des techniciens et techniciens principaux de 2ème classe employés par la Ville de Cannes à bénéficier des nouveaux coefficients de l'indemnité spécifique de service, soit 8 pour les techniciens et 12 pour les techniciens principaux de 2ème classe.

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Non

ordonnance n°:

Jurisdiction chargée de statuer sur l'action

TA de Nice

Décisions rendues sur l'action

Tribunal administratif

TA de Nice

Date: 29/06/2018 *N°:* 1702101

Requérant

SYNDICAT NATIONAL INDEPENDANT
DES AGENTS TERRITORIAUX

Sens: Rejet

Cour administrative d'appel

Date: *N°:*

Requérant

Sens:

Conseil d'Etat

Date : *N°:*

Requérant

Sens:

Voies de recours ouvertes:

Décision de rejet devenue
irrévocable

Personne morale visée par l'action :

Ville de Cannes

Juridiction initialement saisie:

TA de Nice

Date d'enregistrement :

07/06/2017

Droit revendiqué

Qualité d'agents permanents

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le numéro 1702169 par laquelle le syndicat national indépendant des agents territoriaux demande au juge de reconnaître aux adjoints d'animation périscolaire employés par la ville de Cannes à temps non complet la qualité d'agents permanents.

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Non

*ordonnance n°:**Juridiction chargée de statuer sur l'action*

TA de Nice

Décisions rendues sur l'action**Tribunal administratif**

TA de Nice

Date: 29/06/2018 *N°:* 1702169**Requérant**SYNDICAT NATIONAL INDEPENDANT
DES AGENTS TERRITORIAUX*Sens:* Rejet**Cour administrative d'appel***Date:* *N°:***Requérant***Sens:***Conseil d'Etat***Date :* *N°:***Requérant***Sens:***Voies de recours ouvertes:**Décision de rejet devenue
irrévocable

Personne morale visée par l'action :

Centre Hospitalier de Saintonge

Jurisdiction initialement saisie:

TA de Poitiers

Date d'enregistrement :

14/12/2017

Droit revendiqué

Paiement des heures de travail

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le numéro 1702835 par laquelle le Syndicat CGT des Hospitaliers Saintais demande au juge de reconnaître les droits des agents du centre hospitalier de Saintonge au paiement des heures de travail comptabilisées sur le compteur dit "KZ 2009"

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Non

ordonnance n°:

Jurisdiction chargée de statuer sur l'action

TA de Poitiers

Décisions rendues sur l'action**Tribunal administratif**

TA de Poitiers

Date: 19/12/2018 *N°:* 1702835

Requérant

SYNDICATS CGT DES HOSPITALIERS
SAINTAIS

Sens: Rejet

Cour administrative d'appel

CAA de Bordeaux

Date: *N°:* 1900794

Requérant

SYNDICATS CGT DES HOSPITALIERS
SAINTAIS

Sens:

Conseil d'Etat

Date : *N°:*

Requérant

Sens:

Voies de recours ouvertes:

Décision de rejet devenue
irrévocable

Personne morale visée par l'action :

Centre hospitalier de Montluçon

Jurisdiction initialement saisie:

TA de Clermont-ferrand

Date d'enregistrement :

18/12/2017

Droit revendiqué

Rémunération du temps de travail effectué lors des transmissions entre agents

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le numéro 1702299 par laquelle le Syndicat de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière des Hospitaliers de Montluçon demande au juge de reconnaître aux agents du Centre hospitalier de Montluçon le droit à la rémunération du temps de travail effectué au-delà des 12 heures depuis le 1er décembre 2014 à raison des transmissions de consignes entre équipes.

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Non

ordonnance n°:

Jurisdiction chargée de statuer sur l'action

TA de Clermont-ferrand

Décisions rendues sur l'action**Tribunal administratif**

TA de Clermont-ferrand

Date: 29/05/2019 *N°:* 1702299

Requérant

SYNDICATS CGT FO DES
HOSPITALIERS DE MONTLUÇON

Sens: Rejet

Cour administrative d'appel

CAA de Lyon

Date: *N°:* 19LY02954

Requérant

SYNDICATS CGT FO DES
HOSPITALIERS DE MONTLUÇON

Sens:

Conseil d'Etat

Date : *N°:*

Requérant

Sens:

Voies de recours ouvertes:

<i>Personne morale visée par l'action :</i> Métropole de Lyon	<i>Juridiction initialement saisie:</i> TA de Lyon	<i>Date d'enregistrement :</i> 17/05/2018	<i>Droit revendiqué</i> Décharge de taxe
--	---	--	---

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le numéro 1803391 par laquelle l'Association des Contribuables Actifs du Lyonnais (CANNOL) demande au juge de reconnaître le droit à la décharge de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre des années 2016 pour les contribuables de la métropole de Lyon.

<i>Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction</i> Non	<i>ordonnance n°:</i>	<i>Juridiction chargée de statuer sur l'action</i> TA de Lyon
--	-----------------------	--

Décisions rendues sur l'action

<i>Tribunal administratif</i> TA de Lyon
<i>Date:</i> <i>N°:</i> 1803391
<i>Requérant</i> ASSOCIATION DES CONTRIBUABLES ACTIFS DU LYONNAIS
<i>Sens:</i>

<i>Cour administrative d'appel</i>
<i>Date:</i> <i>N°:</i>
<i>Requérant</i>
<i>Sens:</i>

<i>Conseil d'Etat</i>
<i>Date :</i> <i>N°:</i>
<i>Requérant</i>
<i>Sens:</i>

Voies de recours ouvertes:

<i>Personne morale visée par l'action :</i> Métropole de Lyon	<i>Juridiction initialement saisie:</i> TA de Lyon	<i>Date d'enregistrement :</i> 17/05/2018	<i>Droit revendiqué</i> Décharge de taxe
--	---	--	---

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le numéro 1803392 par laquelle l'Association des Contribuables Actifs du Lyonnais (CANNOL) demande au juge de reconnaître le droit à la décharge de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre des années 2017 pour les contribuables de la métropole de Lyon.

<i>Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction</i> Non	<i>ordonnance n°:</i>	<i>Juridiction chargée de statuer sur l'action</i> TA de Lyon
--	-----------------------	--

Décisions rendues sur l'action

Tribunal administratif

Date: *N°:*
Requérant

Sens:

Cour administrative d'appel

Date: *N°:*
Requérant

Sens:

Conseil d'Etat

Date : *N°:*
Requérant

Sens:

Voies de recours ouvertes:

Personne morale visée par l'action :

Commune de Gennevilliers

Juridiction initialement saisie:

TA de Cergy-pontoise

Date d'enregistrement :

30/05/2018

Droit revendiqué

Prise en charge systématique des frais de nettoyage des équipements de protection

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le numéro 185137 par laquelle laquelle le syndicat CFDT Interco 92 demande au juge de reconnaître le droit des agents de la ville de Gennevilliers à obtenir la prise en charge systématique des frais de nettoyage des équipements de protection individuelle et le remboursement de l'engagement des sommes liées à leur entretien.

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Non

ordonnance n°:

Juridiction chargée de statuer sur l'action

TA de Cergy-pontoise

*Décisions rendues sur l'action**Tribunal administratif*

TA de Cergy-pontoise

Date: 16/01/2020 *N°:* 185137

Requérant

SYNDICAT CFDT INTERCO 92

Sens: Rejet

Cour administrative d'appel

CAA de Versailles

Date: *N°:* 2000880

Requérant

SYNDICAT CFDT INTERCO 92

Sens:

Conseil d'Etat

Date : *N°:*

Requérant

Sens:

Voies de recours ouvertes:

Personne morale visée par l'action :

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

Juridiction initialement saisie:

TA d'Orléans

Date d'enregistrement :

11/07/2018

Droit revendiqué

Bénéfice de mesures d'allègement de service

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le numéro 1802544 par laquelle les sections syndicales 37 et 41 du SNUIPP.FSU demandent au juge de reconnaître le droit des fonctionnaires membres des corps des instituteurs et professeurs d'enseignement général de collège, lorsqu'ils sont atteints d'une affection médicale pérenne ne leur donnant pas vocation à retourner vers un service à temps complet, à bénéficier de mesures d'allègement de service dans les conditions fixées aux articles R. 911-12 et suivants du code de l'éducation.

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Non

ordonnance n°:

Juridiction chargée de statuer sur l'action

TA d'Orléans

Décisions rendues sur l'action**Tribunal administratif**

TA d'Orléans

Date: 07/01/2020 *N°:* 1802544

Requérant

SECTIONS SYNDICALES 37 et 41 DU
SNUIPP.FSU

Sens: Rejet

Cour administrative d'appel

CAA de Nantes

Date: *N°:* 2000894

Requérant

SECTIONS SYNDICALES 37 et 41 DU
SNUIPP.FSU

Sens:

Conseil d'Etat

Date : *N°:*

Requérant

Sens:

Voies de recours ouvertes:

<p><i>Personne morale visée par l'action :</i> Direction régionale des finances publiques</p>	<p><i>Juridiction initialement saisie:</i> TA de Lyon</p>	<p><i>Date d'enregistrement :</i> 16/07/2018</p>	<p><i>Droit revendiqué</i> Remboursement de taxes</p>
---	---	--	---

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le numéro 1805242 par laquelle l'Association de défense des contribuables de Givors demande au juge la reconnaissance des droits individuels pour le remboursement de leurs impôts locaux, taxes foncières et TEOM, pour les périodes comprises entre 2015 et 2017.

<p><i>Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction</i> Non</p>	<p><i>Juridiction chargée de statuer sur l'action</i> ordonnance n°: TA de Lyon</p>
---	---

Décisions rendues sur l'action

<p>Tribunal administratif TA de Lyon <i>Date:</i> 21/01/2020 <i>N°:</i> 1805242 Requérant ASSOCIATION DE DEFENSE DES CONTRIBUTABLES DE GIVORS <i>Sens:</i> Rejet</p>
--

<p>Cour administrative d'appel <i>Date:</i> <i>N°:</i> Requérant <i>Sens:</i></p>

<p>Conseil d'Etat <i>Date :</i> <i>N°:</i> Requérant <i>Sens:</i></p>

Voies de recours ouvertes:
Décision de rejet devenue irrévocable

Personne morale visée par l'action :

Ville de Cannes

Jurisdiction initialement saisie:

TA de Nice

Date d'enregistrement :

02/10/2018

Droit revendiqué

Attribution de la NBI aux agents territoriaux des quartiers prioritaires

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le n° 1804265 par laquelle le syndicat CGT des fonctionnaires territoriaux de la ville de Cannes demande au juge de reconnaître les droits aux fonctionnaires territoriaux de la ville de Cannes exerçant leurs fonctions au sein de la crèche, des écoles, de la médiathèque, et du poste de police municipale, le droit au bénéfice de la nouvelle bonification indiciaire prévue à l'article 1 du décret n° 2006-780 du 3 juillet 2006 modifié par le décret n° 2015-1386 du 30 octobre 2015.

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Non

*ordonnance n°:**Jurisdiction chargée de statuer sur l'action*

TA de Nice

Décisions rendues sur l'action**Tribunal administratif**

TA de Nice

Date: 29/05/2019 *N°:* 1804265**Requérant**SYNDICAT CGT DES
FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX DE*Sens:* Satisfaction partielle**Cour administrative d'appel***Date:**N°:***Requérant***Sens:***Conseil d'Etat***Date :**N°:***Requérant***Sens:***Voies de recours ouvertes:**Décision favorable passée en
force de chose jugée

Personne morale visée par l'action :

DRFP de Rhône-Alpes

Juridiction initialement saisie:

TA de Lyon

Date d'enregistrement :

01/10/2018

Droit revendiqué

Décharge partielle de la taxe d'habitation

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le n° 1807181 par laquelle l'association des contribuables actifs du Lyonnais (CANOL) demande au juge de reconnaître aux contribuables de la Métropole de Lyon et du département du Rhône assujettis à la taxe d'habitation pour l'année 2017, le droit à la décharge partielle de la taxe d'habitation et le droit à restitution des sommes correspondantes.

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Non

*ordonnance n°:**Juridiction chargée de statuer sur l'action*

TA de Lyon

Décisions rendues sur l'action**Tribunal administratif**

TA de Lyon

Date: 04/02/2020 *N°:* 1807181**Requérant**ASSOCIATION DES CONTRIBUABLES
ACTIFS DU LYONNAIS*Sens:* Rejet**Cour administrative d'appel***Date:* *N°:***Requérant***Sens:***Conseil d'Etat***Date :* *N°:***Requérant***Sens:***Voies de recours ouvertes:**Décision de rejet devenue
irrévocable

Personne morale visée par l'action :

Direction des services départementaux de l'éducation nationale

Juridiction initialement saisie:

TA de Lyon

Date d'enregistrement :

18/12/2018

Droit revendiqué

Droit à la prévention médicale

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le n° 1809258 par laquelle le syndicat SNUDI-FO 01 demande au juge de reconnaître le droit à la mise en place d'un service de médecine de prévention médicale au sein des écoles de l'Ain

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Non

ordonnance n°:

Juridiction chargée de statuer sur l'action

TA de Lyon

Décisions rendues sur l'action**Tribunal administratif**

TA de Lyon

Date: 11/12/2019 **N°:** 1809258

Requérant

SYNDICAT SNUDI-FO 01

Sens: Satisfaction totale

Cour administrative d'appel

Date: **N°:**

Requérant

Sens:

Conseil d'Etat

Date : **N°:**

Requérant

Sens:

Voies de recours ouvertes:

Décision favorable passée en force de chose jugée

Personne morale visée par l'action :

Direction générale des finances publiques

Jurisdiction initialement saisie:

CE

Date d'enregistrement :

08/02/2019

Droit revendiqué

Décharge de taxe

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le n° 427813 par laquelle l'association de défense des droits constitutionnels des actionnaires demande au juge de reconnaître le droit à la décharge de la hausse rétroactive de la contribution sociale à hauteur de 1,7 point sur les plus-values mobilières réalisées entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2017.

L'association de défense des droits constitutionnels des actionnaires introduisant une action en reconnaissance de droits (L. 77-12-1 du CJA) pour les contribuables ayant réalisé des plus-values mobilières entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2017 dont l'association défend les intérêts à la décharge de la hausse rétroactive de la contribution sociale généralisée.

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Oui

ordonnance n°: 427813

Jurisdiction chargée de statuer sur l'action

TA de Cergy-pontoise

Décisions rendues sur l'action**Tribunal administratif**

TA de Cergy-pontoise

Date: 04/10/2019 **N°:** 1903123

Requérant

ASSOCIATION DE DEFENSE DES
DROITS CONSTITUTIONNELS

Sens: Désistement

Cour administrative d'appel

Date: **N°:**
Requérant

Sens:

Conseil d'Etat

Date : **N°:**
Requérant

Sens:

Voies de recours ouvertes:

Décision de rejet devenue
irrévocable

Personne morale visée par l'action :

Conseil national des barreaux

Jurisdiction initialement saisie:

TA de Paris

Date d'enregistrement :

14/02/2019

Droit revendiqué

Droit d'exercer hors barreau

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le n° 1903067 par laquelle le grand barreau de France groupement association régie par la loi du 1er juillet 1901, demande au juge de reconnaître le droit de tout avocat ayant fait le choix d'exercer hors barreau de figurer sur l'annuaire national des avocats mentionné à l'article 21-1 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant sur la réforme de certaines professions judiciaires et juridiques.

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Non

ordonnance n°:

Jurisdiction chargée de statuer sur l'action

TA de Paris

Décisions rendues sur l'action**Tribunal administratif**

TA de Paris

Date: 24/07/2020 *N°:* 1903067

Requérant

LE GRAND BARREAU DE FRANCE -
GBF

Sens: Rejet

Cour administrative d'appel

CAA de Paris

Date: *N°:* 200278Z

Requérant

LE GRAND BARREAU DE France GBF

Sens:

Conseil d'Etat

Date : *N°:*

Requérant

Sens:

Voies de recours ouvertes:

Personne morale visée par l'action :

Centre hospitalier Guillaume Regnier

Juridiction initialement saisie:

TA de Rennes

Date d'enregistrement :

31/12/2018

Droit revendiqué

Indemnité spécifique de service

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le n° 1806420 par laquelle le syndicat SUD Santé-Sociaux d'Ille-et-Vilaine demande au juge de reconnaître aux agents du Centre Hospitalier Guillaume Régnier, à l'exception du personnel informatique, du personnel de direction et du personnel médical, le droit au bénéfice de l'indemnité spécifique pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants au titre de la 1ère catégorie soit au 3/4 de taux tel que prévue par l'article 8 de l'arrêté du 18 mars 1981 relatif aux primes et indemnités du personnel relevant du livre IX du code de la santé publique.

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Non

ordonnance n°:

Juridiction chargée de statuer sur l'action

TA de Rennes

*Décisions rendues sur l'action**Tribunal administratif*

TA de Rennes

Date: *N°:* 1806420

Requérant

SYNDICAT SUD SANTE-SOCIAUX
D'ILLE-ET-VILAINE

Sens:

Cour administrative d'appel

Date: *N°:*

Requérant

Sens:

Conseil d'Etat

Date : *N°:*

Requérant

Sens:

Voies de recours ouvertes:

Personne morale visée par l'action :

Opéra national de Bordeaux (ONB)

Juridiction initialement saisie:

TA de Bordeaux

Date d'enregistrement :

18/04/2019

Droit revendiqué

Augmentation rémunération agents contractuels

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le n° 1901968 par laquelle le syndicat CGT des territoriaux de l'Opéra de Bordeaux demande au juge de reconnaître le droit de chaque agent contractuel de voir leur rémunération augmentée de 3 % au moins tous les trois ans, conformément à la délibération du 12 avril 2011 et au décret n° 88-145 du 15 février 1988.

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Non

*ordonnance n°:**Juridiction chargée de statuer sur l'action*

TA de Bordeaux

Décisions rendues sur l'action**Tribunal administratif**

TA de Bordeaux

Date: N°: 1901968**Requérant**SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX
DE L'OPERA DE BORDEAUX*Sens:***Cour administrative d'appel***Date:* N°:**Requérant***Sens:***Conseil d'Etat***Date :* N°:**Requérant***Sens:***Voies de recours ouvertes:**

Personne morale visée par l'action :

DRFP de Rhône-Alpes

Juridiction initialement saisie:

TA de Lyon

Date d'enregistrement :

08/07/2019

Droit revendiqué

Décharge partielle de la taxe d'habitation

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le n° 1905309 par laquelle l'association des contribuables du département du Rhône et de la métropole de Lyon demande au juge de reconnaître aux contribuables du département du Rhône et de la Métropole de Lyon assujettis à la taxe d'habitation pour l'année 2018, le droit à décharge partielle de la taxe d'habitation sur le rôle de la Métropole de Lyon et sur les rôles des syndicats intercommunaux du département du Rhône et le droit à restitution des sommes correspondantes.

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Non

*ordonnance n°:**Juridiction chargée de statuer sur l'action*

TA de Lyon

Décisions rendues sur l'action**Tribunal administratif**

TA de Lyon

Date: 04/02/2020 *N°:* 1905309**Requérant**ASSOCIATION DES CONTRIBUABLES
ACTIFS DU LYONNAIS (CANOL)*Sens:* Rejet**Cour administrative d'appel***Date:**N°:***Requérant***Sens:***Conseil d'Etat***Date :**N°:***Requérant***Sens:***Voies de recours ouvertes:**Décision de rejet devenue
irrévocable

Personne morale visée par l'action :

Académie de Créteil

Juridiction initialement saisie:

TA de Montreuil

Date d'enregistrement :

06/09/2019

Droit revendiqué

Indemnité spécifique de service

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le n° 1909753 par laquelle la CGT Educ'action de Seine-Saint-Denis demande au juge de reconnaître le droit au bénéfice du régime indemnitaire spécifique prévu par le décret n° 2015-1087 du 28 août 2015 aux assistants de service social exerçant à temps plein leurs fonctions au sein d'un établissement relevant du réseau d'éducation prioritaire renforcé (« REP+ »).

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Non

*ordonnance n°:**Juridiction chargée de statuer sur l'action*

TA de Montreuil

Décisions rendues sur l'action***Tribunal administratif***

TA de Montreuil

Date: 13/07/2020 *N°:* 1909753***Requérant***

SYNDICAT CGT EDUC'ACTION DE SEINE SAINT DENIS

Sens: Satisfaction partielle***Cour administrative d'appel****Date:* *N°:****Requérant****Sens:****Conseil d'Etat****Date :* *N°:****Requérant****Sens:****Voies de recours ouvertes:***

Décision favorable passée en force de chose jugée

<i>Personne morale visée par l'action :</i> Métropole de Lyon	<i>Jurisdiction initialement saisie:</i> TA de Lyon	<i>Date d'enregistrement :</i> 17/06/2019	<i>Droit revendiqué</i> Décharge de taxe
--	--	--	---

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le numéro 1904685 par laquelle l'Association des Contribuables Actifs du Lyonnais (CANNOL) demande au juge de reconnaître le droit à la décharge de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre des années 2018 pour les contribuables de la métropole de Lyon.

<i>Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction</i> Non	<i>ordonnance n°:</i>	<i>Jurisdiction chargée de statuer sur l'action</i> TA de Lyon
--	-----------------------	---

Décisions rendues sur l'action

<i>Tribunal administratif</i>	<i>Cour administrative d'appel</i>	<i>Conseil d'Etat</i>
<i>Date:</i> <i>N°:</i> <i>Requérant</i>	<i>Date:</i> <i>N°:</i> <i>Requérant</i>	<i>Date :</i> <i>N°:</i> <i>Requérant</i>
<i>Sens:</i>	<i>Sens:</i>	<i>Sens:</i>

Voies de recours ouvertes:

Personne morale visée par l'action :

Ministère des armées

Jurisdiction initialement saisie:

TA de Marseille

Date d'enregistrement :

23/12/2019

Droit revendiqué

Droit à la protection contre l'inhalation de substances dangereuses et à la réparation

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le n° 1910903 par laquelle le syndicat CGT des travailleurs de l'Etat des établissements, détachement et entreprises de la base de défense de Marseille-Aubagne et de la région gendarmerie PACA et le syndicat CFDT défense méditerranée demandent au juge de reconnaître le droit pour les agents de l'établissement logistique du commissariat des armées (ELOCA) de Marseille, à la protection contre l'inhalation de substances dangereuses et à la réparation de leurs entiers préjudices liés à cette exposition auquel l'absence de mesures de protection prises par leur employeur les a exposés.

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Non

*ordonnance n°:**Jurisdiction chargée de statuer sur l'action*

TA de Marseille

Décisions rendues sur l'action***Tribunal administratif***

TA de Marseille

Date: *N°:* 1910903***Requérant***SYNDICAT CGT T.E.E.D.E.B.D.M-A. R.
PACA et SYNDICAT CFDT DEFENSE*Sens:****Cour administrative d'appel****Date:* *N°:****Requérant****Sens:****Conseil d'Etat****Date :* *N°:****Requérant****Sens:****Voies de recours ouvertes:***

Personne morale visée par l'action :

Ville de Marseille

Juridiction initialement saisie:

TA de Marseille

Date d'enregistrement :

12/03/2020

Droit revendiqué

Indemnité spécifique de service

Caractéristiques du groupe

Requête n° 2002256 par laquelle le syndicat CGT des ingénieurs, cadres et techniciens de la ville de Marseille & CCAS demande au juge de reconnaître aux fonctionnaires territoriaux concernés de la ville de Marseille le droit au bénéfice du taux d'indemnité spécifique de service minimum fixé par l'arrêté ministériel du 25 août 2003 et le décret n°2003-799 du 25 août 2003 relatif à l'indemnité spécifique de service allouée aux ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts et aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement.

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Non

*ordonnance n°:**Juridiction chargée de statuer sur l'action*

TA de Marseille

Décisions rendues sur l'action*Tribunal administratif*

Date: *N°:*
Requérant

*Sens:**Cour administrative d'appel*

Date: *N°:*
Requérant

*Sens:**Conseil d'Etat*

Date : *N°:*
Requérant

*Sens:**Voies de recours ouvertes:*

Personne morale visée par l'action :

Education nationale – Académie de Bourgogne

Jurisdiction initialement saisie:

TA de Dijon

Date d'enregistrement :

30/03/2020

Droit revendiqué

Droit au paiement des heures de service des agents contractuels pour l'accompagnement

Caractéristiques du groupe

Requête n° 2000927 par laquelle le Syndicat Solidaire, Unitaire et Démocratique de l'Education en Bourgogne (Sud Education Bourgogne) demande au juge de reconnaître aux agents contractuels recrutés par l'Académie de Bourgogne en qualité d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), le droit à ce que la quotité d'heures de service qui détermine leur rémunération, soit calculée conformément à la circulaire n° 2019-090 du 5 juin 2019 (NOR MENH1915158C) relative au cadre de gestion desdits personnels.

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Non

ordonnance n°:

Jurisdiction chargée de statuer sur l'action

TA de Dijon

*Décisions rendues sur l'action**Tribunal administratif*

Date: *N°:*
Requérant

Sens:

Cour administrative d'appel

Date: *N°:*
Requérant

Sens:

Conseil d'Etat

Date : *N°:*
Requérant

Sens:

Voies de recours ouvertes:

*Personne morale visée par l'action :*Ministère de l'action et des comptes publics
(DGFIP)*Jurisdiction initialement saisie:*

TA de Dijon

Date d'enregistrement :

07/05/2020

Droit revendiqué

Décharge de taxe

Caractéristiques du groupe

Requête n° 2001180 par laquelle l'association Cybercontribuable 71 demande au juge de reconnaître le droit à la décharge de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'année 2018 pour les contribuables assujettis de la communauté d'agglomération Le Grand Chalons.

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Non

ordonnance n°:

Jurisdiction chargée de statuer sur l'action

TA de Dijon

*Décisions rendues sur l'action**Tribunal administratif*

Date: *N°:*
Requérant

*Sens:**Cour administrative d'appel*

Date: *N°:*
Requérant

*Sens:**Conseil d'Etat*

Date : *N°:*
Requérant

*Sens:**Voies de recours ouvertes:*

Personne morale visée par l'action :Ministère de l'Economie et des Finances /
Direction générale des finances publiques**Jurisdiction initialement saisie:**

CE

Date d'enregistrement :

24/05/2020

Droit revendiqué

Défiscalisation Outre-Mer (199 undecies C)

Caractéristiques du groupe

Demande de reconnaissance du droit à décharge des suppléments d'impôt sur le revenu au titre de 2015, dont le paiement est réclamé suite à la remise en cause, en des termes et conditions identiques, de la réduction d'impôt obtenue, eu égard à des investissements indirects dans le logement social en outre-mer, dans le cadre de l'article 199 undecies C du Code général des impôts, par la souscription, sur la base du programme Nov'Accès, au capital de SCI devant acquérir un logement achevé depuis plus de vingt ans en vue de le réhabiliter pour obtenir des performances techniques voisines de celles de logements neufs.

Dossier jugé le 16 juillet 2020 par une ordonnance du Président de la section du contentieux pour attribution au TA de la Martinique

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Oui

ordonnance n°: 440804

Jurisdiction chargée de statuer sur l'action

TA de La martinique

Décisions rendues sur l'action**Tribunal administratif**

TA de La martinique

Date: N°: 2000373

Requérant

Sens:

Cour administrative d'appel

Date: N°:

Requérant

Sens:

Conseil d'Etat

CE

Date : 16/07/2020 N°: 440804

Requérant

Sens:

Voies de recours ouvertes:

Personne morale visée par l'action :

Métropole du Grand Nancy

Jurisdiction initialement saisie:

TA de Nancy

Date d'enregistrement :

08/04/2020

Droit revendiqué

Décharge de taxe

Caractéristiques du groupe

Requête n° 2001015 par laquelle l'Union fédérale des consommateurs que Choisir Nancy et sa région demande au juge de reconnaître le droit à la décharge de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'année 2018 pour les contribuables de la métropole du Grand Nancy.

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Non

ordonnance n°:

Jurisdiction chargée de statuer sur l'action

TA de Nancy

Décisions rendues sur l'action*Tribunal administratif*

Date: *N°:*
Requérant

Sens:

Cour administrative d'appel

Date: *N°:*
Requérant

Sens:

Conseil d'Etat

Date : *N°:*
Requérant

Sens:

Voies de recours ouvertes:

Personne morale visée par l'action :

Hospices civils de Beaune

Juridiction initialement saisie:

TA de Dijon

Date d'enregistrement :

20/12/2019

Droit revendiqué

Intégration du temps théorique de restauration dans le temps de travail

Caractéristiques du groupe

Requête n° 1903582 par laquelle le syndicat CGT Santé Sud Côte d'Or demande au tribunal administratif de Dijon de reconnaître, aux agents infirmiers diplômés d'Etat soumis à l'organisation du temps de travail de 12 heures affectés aux EHPAD des Hospices civils de Beaune, le droit à l'intégration du temps théorique de restauration dans le temps de travail rémunéré.

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Non

*ordonnance n°:**Juridiction chargée de statuer sur l'action*

TA de Dijon

Décisions rendues sur l'action*Tribunal administratif*

Date: *N°:*
Requérant

*Sens:**Cour administrative d'appel*

Date: *N°:*
Requérant

*Sens:**Conseil d'Etat*

Date : *N°:*
Requérant

*Sens:**Voies de recours ouvertes:*

Personne morale visée par l'action :

DRFP de Rhône-Alpes

Jurisdiction initialement saisie:

TA de Lyon

Date d'enregistrement :

21/07/2020

Droit revendiqué

Décharge de taxe

Caractéristiques du groupe

Requête enregistrée sous le numéro 2004996 par laquelle l'Association des Contribuables Actifs du Lyonnais (CANNOL) demande au juge de reconnaître le droit à la décharge de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre des années 2019 pour les contribuables de la métropole de Lyon.

Transmission au président de la Section du contentieux pour attribution à une juridiction Non

*ordonnance n°:**Jurisdiction chargée de statuer sur l'action*

TA de Lyon

Décisions rendues sur l'action*Tribunal administratif*

Date: *N°:*
Requérant

*Sens:**Cour administrative d'appel*

Date: *N°:*
Requérant

*Sens:**Conseil d'Etat*

Date : *N°:*
Requérant

*Sens:**Voies de recours ouvertes:*